

## Salarié et indépendant

**L**es lourdeurs administratives tuent l'initiative. Il est pourtant possible de travailler autrement, en s'appuyant sur une société de portage.

« *Sur six semaines, dans les annonces légales du Journal de l'Orne, j'ai relevé quarante et un dépôts de bilan, cessations d'activité ou liquidations ! Dont onze sur Argentan* ». Pour Bernadette Beignet, d'Argentan, cette hécatombe pourrait être évitée avec « le portage salarial ».

« Dans le parcours habituel on va prendre en charge la personne qui n'a pas de boulot et veut créer son entreprise. On lui dit qu'elle a droit à des exonérations pendant 1 an selon sa situation. Les gens foncent, mais après, on les laisse tomber alors qu'ils ne sont pas préparés à cet esprit d'entreprise, à prospecter, à trouver leurs clients. Ayant créé une structure juridique, ils ont en charge le côté administratif de la société, la comptabilité et ils restent en solo ».

À la différence de la société de portage qui « prend en charge toute la partie administrative, l'assurance responsabilité professionnelle. Vous utilisez son numéro de siret, son N° de TVA intracommunautaire... Vous êtes salarié de cette société et vous prenez le titre d'indépendant salarié. Ce n'est pas un emploi mais une réalisation de mission ».

« Je pense que je dérange »

Ce type de société est peu connu sur le secteur. « *J'en parle depuis des années. J'ai retourné des bureaux dans l'Orne. Je pense que je dérange* ».

Elle ne voit que des avantages. « *Quand on est indépendant, c'est la galère pour tout, le banquier etc. Le banquier veut toujours un bilan. Là, on va le voir, on a des fiches de paie, on garde nos droits sociaux* ».

Un devis accepté par un client ?  
« *La société de portage intervient pour*

*faire un contrat tripartite. Le règlement est directement adressé à la société de portage qui établira votre fiche de paie en fonction de votre chiffre d'affaire* ».

Elle a un coût qui reste raisonnable « *elle prend entre 5 et 15 % selon les sociétés. Mais au lieu de faire ses comptes le soir, la société s'en charge. C'est une solution de démarrage mais qui peut être aussi une solution pérenne* ».

Elle peut attirer aussi les étudiants, travailleurs en activité, retraités à la recherche d'une activité partielle...

Autre exemple, celui d'une personne travaillant avec des chèques emploi-services.

« *Quand elle dépasse le montant autorisé, elle peut passer en société de portage* ».

### Une franchise envisageable sur Argentan

Bernadette a créé son site internet et son blog (voir plus loin).

« *Je n'ai pas de société de portage. J'explique aux gens comment faire, pour donner de l'espoir aux gens, leur dire qu'ils peuvent travailler même s'ils n'ont pas d'entreprise. Cela convient surtout à des métiers à caractères intellectuels qui se transfèrent par ordinateur* ».

Elle s'appuie sur sa propre expérience, une vingtaine d'années avec un patron, jusqu'à ce qu'elle décide, il y a vingt-quatre ans d'avoir ses propres clients. Cette maman de deux enfants est devenue fermière. Elle a habité quelques années dans la région de Mortrée (où elle a été responsable du Secours Catholique) avant de s'installer à Argentan. Elle vante aujourd'hui les intérêts du télétravail, télésecrétariat notamment.

« *Le plus important est qu'on intègre aussi un réseau professionnel multicompetences. La société de portage peut être n'importe où en France. Un exemple qui m'est arrivé au début, quand j'étais indépendante, dans le secrétariat. Vous répondez à un*

## Salarié et indépendant

*appel d'offre. Je suis passée plusieurs fois à côté de grosses missions parce que j'étais toute seule. Avec la société de portage, vous avez un réseau qui tient la route. Vous partez en vacances ou vous êtes immobilisé à la suite d'un accident, il y a des gens en réseau qui prennent le relais. Sur un gros volume d'affaire, on travaille à plusieurs.*

*Un autre que j'ai vécu, vous prospectez mais le client vous dit "je cherche un interprète en chinois-mandarin". Je lui ai dit ce n'est pas un problème. J'ai un site ouvert à l'international, je peux le faire traduire en plusieurs langues. Je vais trouver la bonne personne ».*

Qu'a-t-elle à y gagner ?

*« Pour l'instant, cela ne me rapporte rien. Je me dis que je suis arrivée à l'âge de la sagesse. J'ai un vécu. Avec mon esprit trop social, à vouloir aider les autres, on regarde l'entreprise partir et on attend celle qui arrive. À côté, il y*

*a des gens avec des compétences précises, répertoriées à l'ANPE. Point. Je suis en fin de carrière professionnelle, je veux transmettre mon savoir. Je donne des clés en disant, moi aussi je suis passée par là. C'est mon côté bon samaritain ».*

Elle entretient une relation avec l'ALSE, Agence Libre Services Entreprises, basée à Saint-Herblain, dans la région de Nantes, présente aussi sur le plan national, dans les Antilles et sur l'Europe. Avec des sociétés dans différents domaines tertiaires, BTP, agricole, conseil, consulting...

Pour Xavier Legrand, directeur du développement, l'un des deux créateurs de l'entreprise « *nous sommes prêt à étudier la demande d'une personne qui serait intéressée par une franchise ALSE sur Argentan. Avec des compétences dans les ressources humaines, commerciales, et de management* ». Bernadette se déclare « *prête la soutenir* ».

## Salarié et indépendant

### BLOG ET SITE INTERNET

#### Sans dépenser d'argent

Bernadette a créé son site sur internet « ***pour donner des conseils. Mon but n'est pas de faire croire n'importe quoi, à n'importe qui et n'importe comment.*** » Elle a écrit un e.book de 235 pages vendu sur son site et qui s'adresse uniquement à des personnes ayant un ordinateur et xls.

Elle a également lancé son blog il y a un an. « ***Je vais sur le net, et je recherche des informations et des sites qui peuvent aider les personnes cherchant à créer leur propre emploi. Mon objectif est d'aider les gens qui ont peu de moyens à ne pas dépenser d'argent. J'ai de nombreuses personnes qui m'appellent au secours. Sur le blog, on a la possibilité de télécharger gratuitement un e.book. Je leur écris en posant des questions.***

***Ce qui m'a marqué le plus, c'est une femme, dans je ne sais quelle région. Elle est passée par le circuit normal. Son métier a été validé. Son mail était de me dire "au secours, j'en ai marre. J'ai créé mon entreprise au 1er janvier. Je n'ai pas encore un client. Heureusement que je n'ai pas encore de charges". On lui avait donné un code APE (qui détermine votre qualité professionnelle attribuée par l'INSEE). Elle ne pouvait pas changer. Je lui ai trouvé le formulaire sur le site INSEE. Elle a juste eu à imprimer le formulaire. Ça ne lui a pas coûté un sou alors qu'on lui demandait de refaire une formation de secrétaire. On ne l'aidait pas à trouver des clients ou quelle attitude à avoir ».***

Adresses :

[www.osez-etre-telesecretaire.com](http://www.osez-etre-telesecretaire.com)

[www.osez-etre-independant.com](http://www.osez-etre-independant.com)